



Paris, le 22 janvier 2015

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **LA BCE ANNONCE UNE MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE AUX FUTURES OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT À PLUS LONG TERME CIBLÉES**

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour que le taux d'intérêt applicable aux six opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) restantes serait égal au taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème en vigueur au moment de la réalisation de chaque TLTRO.

Par cette décision, le *spread* de 10 points de base au-dessus du taux des opérations principales de refinancement appliqué lors des deux premières TLTRO est éliminé pour les TLTRO qui seront effectuées entre mars 2015 et juin 2016. Cette décision favorise l'efficacité de ces opérations en reflétant la réduction des primes de terme sur les instruments de financement de marché pour les banques, qui a été observée depuis l'annonce des TLTRO le 5 juin 2014.

La décision prise ce jour confirme l'intention du Conseil des gouverneurs de favoriser l'efficacité des TLTRO comme instruments essentiels de soutien de l'activité de prêt au secteur privé non financier, améliorant ainsi la transmission de la politique monétaire et renforçant l'orientation accommodante de la politique monétaire.

Ce changement sera mis en œuvre par une modification de la décision de la BCE du 29 juillet 2014 concernant les mesures relatives aux opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2014/34), qui sera publiée avant la prochaine TLTRO de mars 2015.

Pour toute demande de renseignement des médias, veuillez contacter Wiktor Krzyżanowski au numéro suivant : +49 69 1344 5755.

Banque de France

Direction de la Communication

Service de Presse

9 rue du Colonel Driant

75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82

Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.